

Olympiades de Physique France 30ème Concours : 2022 - 2023 CONTRIBUTION FINANCIERE

Pour la réalisation de votre projet, une CONTRIBUTION FINANCIERE peut être remise à chaque équipe participant au Concours. Pendant la phase de préparation de votre projet, elle peut être utilisée pour :

- → acheter du matériel
- → couvrir des frais de déplacement, par exemple pour une visite de laboratoire ou d'entreprise, une rencontre avec un professionnel ou un chercheur, etc (hors déplacement au Concours Inter-Académique qui est à la charge de l'équipe, et hors déplacement au Concours National qui est pris en charge par le Comité National)

Information sur le financement de la contribution financière

Les Olympiades de Physique France disposent d'un budget propre, alimenté par les sponsors et partenaires que le Comité National s'emploie à trouver (voir la liste des logos sur le site OLYMPHYS). La Société Française de Physique (SFP) en gère la comptabilité sur un compte dédié « SFP-Olympiades ».

Personne en charge de la Contribution Financière	Emma GOSSE	emma.gosse@orange.fr	18 rue des Terres Noires 27930 Le Vieil Evreux
Contribution i manciere			27930 LE VIEII LVIEUX

Montant de la contribution financière : 250 € au maximum par équipe

Plusieurs modes de gestion sont possibles			
INTENDANCE	Les dépenses sont avancées par l'intendance de votre lycée. Le remboursement		
DU LYCEE	des dépenses engagées est fait sur le compte du lycée à l'issue du Concours.		
ASSOCIATION	Les dépenses sont avancées par un gestionnaire (association, atelier scientifique, foyer socio-culturel,). Le remboursement des dépenses engagées est fait sur le compte du gestionnaire à l'issue du Concours.		
PROFESSEUR 1 par remboursement	Les dépenses sont avancées par le professeur 1 qui encadre l'équipe. Le remboursement des dépenses engagées est fait sur le compte bancaire personnel du professeur à l'issue du Concours.		
PROESSEUR 1 avec avance	Le professeur 1 qui encadre l'équipe perçoit une avance de 250 € sur son compte bancaire personnel, à la condition d'envoyer un chèque de caution de 250 € à l'ordre de SFP-olympiades (chèque non débité). A l'issue du Concours, le professeur 1 envoie un chèque de reliquat éventuel.		

Dans tous les cas :

- → le **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire, avec IBAN) du compte à utiliser est nécessaire. Tous les échanges financiers se font par virement bancaire.
- → Les **achats de matériel** peuvent être pris en compte seulement si la date est <u>antérieure</u> à celle où vous quittez le Concours, et si un **justificatif (facture)** est fourni. *Si l'intendance du lycée a avancé les dépenses, les factures devront comporter le cachet de l'établissement et la signature de l'intendant.*
- → Les frais de déplacement (hors Concours Inter-Académique et Concours National) peuvent être pris en compte seulement si la date est antérieure à celle où vous quittez le Concours, et sur ordre de mission du lycée (avec mention du nombre de km). Les titres de transport éventuels sont à fournir, sinon un remboursement forfaitaire s'élève à 0,20 € par km.

Cas particuliers:

- → ABANDON : Si votre équipe abandonne et ne se présente pas au Concours : la contribution financière est alors limitée à 100 € au maximum.
- → **EXTENSION:** Si la contribution financière est insuffisante, vous pouvez solliciter une extension (contribution financière 2) d'un montant maximum de 250 € par équipe. Il faut alors adresser une demande accompagnée du bilan des dépenses déjà effectuées et du budget prévisionnel des dépenses envisagées. Cette extension ne peut être accordée que sur autorisation du Comité, si la demande est faite au cours du Concours.

En pratique : dès que vous quittez le Concours, adresser à Emma GOSSE, par email ou envoi postal, le fichier 30_contribution_financiere_bilan.xls complété, le RIB et tous les justificatifs. **DATE LIMITE : 15 mars 2023**